



TITRE CONDUCTEUR D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS RNCP 37513*

OBJECTIFS

Le Conducteur d'engins participe à la plupart des chantiers, sur lesquels il conduit les engins utilisés pour les travaux de terrassement, de nivellement et de mouvement des matériaux. Ces matériels sont essentiellement des pelles hydrauliques, des chargeuses-pelleteuses, des niveleuses, des bulldozers, des tombereaux, des compacteurs...

ACTIVITÉS

- Préparer l'intervention et réaliser manuellement les opérations simples de VRD
- Prendre et clôturer son poste
- Veiller au bon fonctionnement des engins

COMPÉTENCES

- Exécuter des opérations hors conduite
- Réaliser des ouvrages à l'aide d'engins compacts
- Réaliser des ouvrages complexes avec une pelle hydraulique de plus de 6 tonnes (*option 1*)
- Réaliser des ouvrages complexes avec une chargeuse-pelleteuse ou une pelle multifonctions (*option 2*)
- Réaliser des opérations complexes avec une chargeuse et un tombereau (*option 3*)
- Réaliser des ouvrages complexes avec un buteur (*option 4*)
- Réaliser des ouvrages complexes avec une niveleuse (*option 5*)

ENSEIGNEMENT

Durée et organisation de la formation :

La formation se déroule sur une année scolaire, en alternance par apprentissage (un contrat d'apprentissage d'un an doit être établi avec une entreprise de Travaux publics). Le Centre de Formation dispense l'enseignement général, l'enseignement Technologique, et une partie de l'enseignement pratique (notions générales, activités ne pouvant être suivies en entreprise).

Cette formation représente :

- Parcours en 1 an : 14 semaines la 1^{ère} année de septembre à juin (490h).
- Parcours en 2 ans : 12 semaines la 1^{ère} année de septembre à juin (420h) et 12 semaines la 2^{ème} année de septembre à juin (420h). Les semaines d'enseignement en centre sont toutes d'une durée de 35 heures.

Recrutement et inscription des apprentis à l'École des TP :

La formation proposée préparant à un titre de Niveau CAP, un niveau scolaire minimum des classes de 3^{ème} des collèges est exigé ou 15 ans. La pré-inscription à l'École des TP se fait directement sur notre site internet.

Candidature en ligne à partir de janvier. Modalités d'admission & d'accès : Réponse dans un délai de 3 semaines après un entretien et un test de positionnement, admission définitive sous réserve d'avoir un contrat d'apprentissage. Entrée en formation septembre /octobre nous contacter dans les autres cas.

Contenu de la formation :

- Mathématiques • Communication • Sécurité • Topographie
- Techniques de chantiers • Mécanique • Initiation conduite
- Perfectionnement conduite

Mode d'évaluation :

L'évaluation se déroule en épreuve ponctuelle et en contrôle en cours de formation.

Poursuite d'études : Bac professionnel Travaux Publics.

*Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de la Barotte Haute Côte-d'Or. JO du 24/04/2023.

MODALITÉS PRATIQUES

Lieux de formation :

- CFPPA : route de Langres – BP 176 – 21403 Châtillon-sur-Seine
- Maison Familiale Rurale : Rue du Bressot - 70230 Montbozon

Transport :

- Le CFPPA La Barotte met en place des navettes de la gare routière de Châtillon-sur-Seine jusqu'au centre de formation.
- En plus du réseau de transports en commun habituel la MFR met en place une navette depuis la Gare principale de Besançon ainsi qu'un Bus au départ de l'Alsace qui sillonne également le territoire de Belfort.

Hébergement et restauration :

L'ensemble des UFA dispose de structures permettant d'accueillir les apprentis en internat et en demi-pension. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des apprentis (avec possibilité de prise en charge d'une partie par l'École dans certaines conditions).

Recherche d'une entreprise d'accueil :

Si le futur apprenti n'a pas trouvé de lui même un employeur, l'École peut l'aider dans ses recherches.

Tarifs des formations :

Le code du travail fixe un principe de gratuité de la formation suivie par les apprentis (art L.62LL-L du code du travail). Ce principe de gratuité s'applique à l'apprenti comme à son représentant légal. Un reste à charge peut être appliqué pour les entreprises accueillant un apprenti en fonction de la formation suivie et du niveau de prise en charge de l'OPCO. L'entreprise peut bénéficier d'une aide à l'apprentissage versée par l'Etat. suivie et du niveau de prise en charge de l'OPCO. L'entreprise peut bénéficier d'une aide à l'apprentissage versée par l'Etat.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le CFA adapte les conditions d'accueil à ses formations et d'accès de ses locaux pour les publics en situation de handicap. Pour échanger sur les adaptations possibles, contactez notre référent handicap.

DÉBOUCHÉS

Cette formation vous donne accès au poste suivant :

Conducteur d'engins